

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Huitième session de la Conférence des Parties
Kyoto (Japon), 2 au 13 mars 1992

Rapport du Secrétariat

SEIZIEME RAPPORT ANNUEL DU SECRETARIAT (1^{er} JANVIER–31 DECEMBRE 1991)

Introduction

Conformément au paragraphe 2 g) de l'Article XII de la Convention, les fonctions du Secrétariat comprennent: "établir des rapports annuels à l'intention des Parties sur ses propres travaux et sur l'application de la présente Convention..."

Le Secrétariat CITES présente son 16^e rapport qui concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1991.

Le présent rapport ne comprend aucune information sur les projets, l'administration et les finances qui font l'objet d'autres documents de la Conférence.

1. Une Convention vivante

1.1 Toujours plus de Parties

En 1991, les Etats suivants sont devenus Parties à la Convention:

	<u>Date d'entrée en vigueur</u>
Namibie	18.03.91
Bulgarie	16.04.91
Mexique	30.09.91
Ouganda	16.10.91

Au 31 décembre 1991, 112 Etats avaient rejoint la Convention.

1.2 Des amendements approuvés

Amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a) (amendement financier adopté à Bonn, le 22 juin 1979)

Cet amendement est entré en vigueur le 13 avril 1987. En 1990, l'URSS l'a approuvé (avec effet au 1.1.91). Au 31 décembre 1991, 54 Parties en avaient fait de même et l'amendement était en vigueur dans 72 Etats (il entre automatiquement en vigueur dans tout Etat devenant Partie après le 13 avril 1987).

Amendement à l'Article XXI (adopté à Gaborone, le 30 avril 1983).

En 1991, cet amendement a été approuvé par l'Espagne (le 29.1.1991) et l'Australie (le 13.11.1991).

Le nombre de Parties (qui l'étaient déjà au 30.04.1983) ayant approuvé l'amendement est donc de 28 au 31 décembre 1991. Ce nombre devrait être de 54 pour que cet amendement entre en vigueur.

1.3 Des annexes révisées

Annexes I et II

Aucun changement.

Annexe III

Canada, *Ursus americanus*.

1.4 De nouvelles réserves mais aussi des retraits

En 1991, les seules réserves entrées en vigueur sont celles formulées par la Namibie au moment de son adhésion à la Convention, le 18 décembre 1990, à l'égard de *Acinonyx jubatus* et *Loxodonta africana*, espèces inscrites à l'Annexe I.

En 1991, en revanche, le Brésil, le Liechtenstein, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse et la Thaïlande ont retiré leurs réserves à l'égard des espèces suivantes:

Annexe I

<i>Balaenoptera edeni</i>	Brésil
<i>Caperea marginata</i>	Brésil

Annexe II

<i>Psittacus erithacus</i>	Liechtenstein, Suisse
<i>Varanus salvator</i>	Thaïlande

Annexe III

<i>Semnornis ramphastinus</i>	Luxembourg
<i>Marmota caudata</i>	Pays-Bas
<i>Marmota himalayana</i>	Pays-Bas
<i>Canis aureus</i>	Pays-Bas
<i>Vulpes bengalensis</i>	Pays-Bas
<i>Martes flavigula</i>	Pays-Bas
<i>Martes foina intermedia</i>	Pays-Bas
<i>Mustela altaica</i>	Pays-Bas
<i>Mustela kathiah</i>	Pays-Bas
<i>Mustela sibirica</i>	Pays-Bas
<i>Arctictis binturong</i>	Pays-Bas
<i>Paguma larvata</i>	Pays-Bas
<i>Paradoxurus hermaphroditus</i>	Pays-Bas
<i>Paradoxurus jerdoni</i>	Pays-Bas
<i>Viverra megaspila</i>	Pays-Bas
<i>Viverra zibetha</i>	Pays-Bas
<i>Viverricula indica</i>	Pays-Bas
<i>Herpestes auropunctatus</i>	Pays-Bas
<i>Herpestes edwardsi</i>	Pays-Bas
<i>Herpestes fuscus</i>	Pays-Bas
<i>Herpestes smithii</i>	Pays-Bas
<i>Herpestes urva</i>	Pays-Bas
<i>Herpestes vitticollis</i>	Pays-Bas.

2. Le Secrétariat sur le terrain

Pour être à même de connaître les problèmes concrets qui se posent aux Parties pour appliquer la Convention, la meilleure solution pour le Secrétariat est de se déplacer et de rencontrer les personnes qui en sont directement chargées.

Outre une meilleure appréhension de la réalité, ces déplacements permettent également de mieux connaître ceux qui, au quotidien, font que la CITES est appliquée ou non. L'approche de leurs problèmes (en personnel, techniques ou financiers) est essentielle.

Mieux informé de ce qui se passe dans les pays, le Secrétariat peut ainsi mieux conseiller les Parties et proposer des solutions adaptées aux situations particulières.

Afin de limiter les missions et donc les absences du personnel, chacun de ces déplacements a, en général, plusieurs objectifs. Parmi eux, on peut relever ceux qui reviennent presque systématiquement (mais il y en a bien d'autres):

- formation (organes de gestion, douanes, etc.)
- mise en place et suivi de projets
- rencontres avec les hommes politiques (ministres ou élus)
- analyse de problèmes spécifiques (fonctionnement de l'organe de gestion, fraudes, etc.)
- rencontres avec les organisations non gouvernementales de conservation ou de professionnels
- participation à des réunions nationales ou internationales
- recherche de financements
- présentation d'exposés sur la CITES à des milieux très divers.

En résumé: il s'agit d'AIDER, de SOUTENIR, de CONSEILLER les Parties.

En 1991, les Parties suivantes ont eu, au moins une fois, la visite d'un membre du Secrétariat.

Europe

Allemagne	Hongrie
Belgique	Italie
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Portugal
France	Royaume-Uni

Amérique du Nord

Canada	Mexique
Etats-Unis d'Amérique	

Afrique

Afrique du Sud	Madagascar
Bénin	Malawi
Botswana	Namibie
Burkina Faso	République-Unie de Tanzanie
Ghana	Sénégal
Guinée	Togo
Guinée-Bissau	Zimbabwe
Kenya	

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Argentine	Paraguay
Brésil	Pérou
Colombie	Sainte-Lucie
Cuba	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Guyana	Trinité-et-Tobago
Honduras	Uruguay
Nicaragua	Venezuela
Panama	

Asie

Hong Kong
Indonésie

Japon
Thaïlande

Les pays non-Parties suivants ont été visités afin d'étudier l'éventualité de leur adhésion:

Antilles néerlandaises
Aruba
Barbade
Grenade

Jamaïque
Saint-Marin
Tchécoslovaquie

3. Le tour des régions

3.1 Afrique

En cours d'année, l'Ouganda a adhéré à la CITES, comblant ainsi une des sérieuses lacunes de l'Afrique orientale.

Deux missions ont été effectuées par le coordonnateur pour l'Afrique. La première, en juin/juillet, au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Sénégal et au Togo. La seconde a eu lieu au Kenya, au Malawi et en République-Unie de Tanzanie. La visite rendue au Kenya avait pour but d'aider le PNUE à préparer les documents destinés à la réunion des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant et des donateurs, et celle au Malawi de représenter le Secrétariat à la réunion des donateurs sur la conservation de l'éléphant d'Afrique en Afrique australe, réunion tenue à Lilongwe du 25 au 27 novembre. De nombreuses questions relatives à l'application de la Convention ont été examinées au cours de ces visites, ce qui a permis une certaine amélioration de la mise en vigueur de la CITES dans les pays visités.

La visite en Afrique occidentale a notamment eu pour résultat la possibilité de développer une collaboration plus étroite entre les Parties, sur la base de programmes sous-régionaux conjoints, couvrant la gestion scientifique des espèces CITES et de leurs écosystèmes et la mise en vigueur de la CITES en général, avec l'aide financière de l'Office soudano-sahélien des Nations Unies (OSNU) et du Bureau régional pour l'Afrique du PNUE à New York.

L'Afrique du Sud, le Botswana, le Malawi, la Namibie et le Zimbabwe ont également reçu la visite d'un autre membre du Secrétariat.

Problèmes généraux relatifs à l'application de la CITES: Les conseils fournis de manière régulière par le Secrétariat aux Parties et aux Etats non-Parties, que ce soit directement ou indirectement, semblent porter des fruits, principalement en ce qui concerne la délivrance des documents CITES. Si l'on en juge d'après les pays visités, il apparaît que les visites dans la région devraient être plus fréquentes et qu'il existe un réel besoin de séminaires de formation et d'aide pour la fourniture d'équipements et de matériels de base.

Les troubles politiques et/ou civils qui ont eu lieu dans un certain nombre de Parties ont nuit à l'application effective et efficace de la CITES dans ces pays. Les communications avec leurs organes de gestion ont été difficiles, voire pratiquement impossibles.

En outre, en dépit des encouragements prodigués par le Secrétariat, seuls quelques Parties ont communiqué ou collaboré avec d'autres sur des questions de lutte contre la fraude. Au cours des visites mentionnées ci-dessus, il est apparu que lorsque des envois de pays voisins, qui pourraient être illicites, sont découverts, de nombreuses Parties ni ne demandent l'aide du Secrétariat, ni même ne l'informent de ces envois ou de l'aboutissement de poursuites.

L'approbation, en décembre 1991, d'un projet sur la conservation de la diversité biologique grâce à la gestion efficace du commerce des espèces sauvages en Afrique centrale et occidentale, projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial et administré par le PNUD à New York, constitue un développement important. Le projet comprend le renforcement des organes chargés des espèces sauvages dans la sous-région par la formation et la fourniture d'équipements et de matériels de base. La première phase du projet a été approuvée pour un montant de USD 1'000'000. Le Secrétariat sera probablement chargé d'exécuter certaines des activités prévues par ce projet.

Conclusion: Un nombre croissant de Parties coopèrent maintenant avec le Secrétariat à la mise en oeuvre de la Convention. Il est toutefois nécessaire de résoudre de toute urgence le problème de communication, peut-être avec l'aide d'autres Parties.

3.2 Amérique du Nord

Le Secrétariat a maintenu des contacts étroits avec les organes de gestion des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. En outre, le Mexique a adhéré à la Convention le 2 juillet 1991. Cette date historique est le résultat de longs efforts du Secrétariat et de nombreuses organisations et personnes (officielles et privées) de la région. En collaboration avec le Secrétariat, des fonctionnaires de l'organe de gestion des Etats-Unis d'Amérique ont joué un rôle actif au Mexique en matière de formation, d'information et de connaissances de la CITES. Le secrétaire général et d'autres cadres du Secrétariat ont aussi apporté leur aide en se rendant en mission au Mexique. Le Secrétariat envisage actuellement la tenue au Mexique d'un séminaire CITES de formation.

L'organe de gestion du Canada, hôte de la deuxième réunion officielle de la région nord-américaine, en décembre 1991, a salué les représentants de l'organe de gestion du Mexique. Il est apparu clairement, au cours de cette réunion, à laquelle participait le coordonnateur régional du Secrétariat pour l'Amérique du Nord, que le Mexique entend jouer un rôle très actif et positif eu égard aux questions relatives à la CITES qui se posent dans la région et eu égard à la mise en oeuvre de la Convention au niveau mondial.

Des représentants du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ont joué un rôle important au sein de plusieurs comités CITES, y compris du Comité permanent (vice-président), du Comité pour les plantes (président) et du Comité pour les animaux (président), et ont participé aux sessions du Groupe de travail sur le transport et au Groupe de travail sur le commerce des oiseaux constitué par le Comité pour les animaux. Comme indiqué ci-dessus, la communication entre les deux Parties a été renforcée par la tenue, à deux reprises en 1991, de réunions régionales.

Les deux gouvernements ont apporté une contribution financière substantielle en faveur d'activités importantes pour la CITES (notamment le détachement de deux cadres). Plusieurs ONG ont fait de même. Les Etats-Unis d'Amérique ont appuyé activement le programme de l'accord de coopération établi avec le Secrétariat en fournissant des fonds pour la révision de la nomenclature et pour la participation aux sessions du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et du Groupe de travail sur le transport; des contributions importantes ont aussi été apportées au projet des délégués pour la huitième session de la Conférence des Parties et pour un séminaire CITES de formation en Afrique (prévu pour juillet 1992). Par ailleurs, le Gouvernement américain achève un processus administratif qui, espère-t-on, devrait permettre l'octroi de contributions supplémentaires au Secrétariat pour ses activités en matière de lutte contre la fraude ou dans un autre domaine centré sur la mise en oeuvre de la Convention.

En 1991, le Secrétariat a informé les Parties des problèmes de commerce illicite de psittacidés et autres espèces CITES survenus à la Grenade (voir la notification aux Parties No. 637 d'avril 1991). En avril 1991, des représentants des autorités CITES des Etats-Unis d'Amérique ont visité la Grenade pour apporter leur aide en matière de soins et d'alimentation des animaux importés illégalement, puis saisis par le gouvernement, et pour informer des agents gouvernementaux au sujet de questions relatives à la CITES. En septembre 1991, les Etats-Unis ont également envoyé une délégation en Chine pour s'informer au sujet de l'application de la Convention dans ce pays. L'organe de gestion des Etats-Unis d'Amérique a aussi tenu un atelier de formation CITES au Sri Lanka.

L'organe de gestion du Canada a rédigé une nouvelle législation qui devrait améliorer l'application de la Convention dans ce pays. Le Secrétariat ayant examiné le document, il est d'avis que si cette législation est approuvée, un pas important aura été fait en faveur de la mise en oeuvre de la CITES dans la région. Le Gouvernement canadien doit être félicité pour cet effort.

L'amélioration des relations entre le Secrétariat et les organes de gestion et les ONG nord-américaines a entraîné un échange d'informations plus efficace au sujet de propositions de projets et de demandes de financement adressées par le Secrétariat. Cela a aussi permis de s'assurer que des informations relatives à la lutte contre la fraude soient transmises rapidement aux organismes compétents.

Le Clark R. Bavin National Fish and Wildlife Forensics Laboratory, dont le siège se trouve dans l'Orégon, aux Etats-Unis d'Amérique, poursuit les travaux de développement de techniques avancées d'identification des espèces sauvages, ce qui devrait permettre d'apporter des preuves en matière de justice. Ces techniques devraient

permettre d'aider les autorités, dans le monde entier, qui sont chargées de mettre en vigueur des lois relatives à la protection des espèces sauvages. Le laboratoire se met à disposition de toutes les Parties à la CITES à titre gracieux. D'autres informations au sujet du laboratoire sont fournies par le Secrétariat dans sa notification aux Parties No. 665 du 16 janvier 1992.

3.3 Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Le Secrétariat a poursuivi sa coopération avec les pays de cette région. Le Secrétariat, ensemble avec de nombreux gouvernements, mène plusieurs projets sur les crocodiliens en collaboration avec le Groupe UICN/CSE de spécialistes des crocodiles, ainsi que des études sur d'autres espèces économiquement importantes. Ces projets sont réalisés pour aider les Parties à se conformer aux dispositions de l'Article IV de la Convention. Pour réaliser cette tâche, le Secrétariat a accompli de grands efforts pour obtenir les fonds nécessaires.

Une session régionale extraordinaire du Groupe UICN/CSE de spécialistes des crocodiles a eu lieu à Santa Marta, Colombie, avec la participation active du Secrétariat. Lors de cette session s'est déroulé un débat important en vue de formuler une approche régionale de la conservation des ressources en crocodiles.

Une attention particulière et un appui ont été accordés aux problèmes de lutte contre la fraude dans le cadre de l'application de la Convention en Argentine, en Colombie, au Guyana, au Honduras, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay et au Venezuela. Un contact permanent avec les organes de gestion de ces pays est maintenu.

Un séminaire CITES à l'intention de toutes les autorités nationales ayant des liens avec la CITES a été tenu à Cuba, avec une participation importante des Douanes cubaines.

La région des Caraïbes a aussi été placée sur la liste des priorités du Secrétariat, afin d'acquérir une meilleure connaissance de la façon dont la Convention est appliquée dans les pays anglophones de la région. En outre, plusieurs pays non-Parties ont été visités afin de mieux connaître leurs procédures internes dans le domaine des exportations d'espèces sauvages, ainsi que pour les inciter à devenir Parties à la Convention. Une attention particulière a été vouée à Aruba et aux Antilles néerlandaises qui sont une cause de préoccupation pour la région et, bien sûr, pour le Secrétariat, étant donné le rôle que jouent ces îles dans le commerce illicite des espèces sauvages.

Il est aussi nécessaire de mentionner la collaboration étroite établie avec le bureau TRAFFIC Amérique du Sud, lequel a représenté le Secrétariat CITES à l'occasion de plusieurs réunions tenues par des Parties et des ONG, auxquelles le Secrétariat ne pouvait pas participer pour des raisons financières.

La CITES acquiert une importance de plus en plus grande dans la région, grâce aux relations étroites que le Secrétariat maintient avec tous les pays mais, surtout, parce que les décideurs au sein des gouvernements accordent une priorité élevée à cette cause, de façon que la Convention soit appliquée comme il se doit.

3.4 Asie

Aucun nouvel Etat d'Asie n'étant devenu Partie à la CITES en 1991, les points principaux que le Secrétariat doit souligner en ce qui concerne cette région sont la préparation de la huitième session de la Conférence des Parties à Kyoto, Japon, et la décision du Comité permanent d'appuyer la proposition du Secrétariat de recommander une interdiction totale du commerce des spécimens CITES avec la Thaïlande.

En ce qui concerne la préparation de la session, le responsable du Secrétariat, en l'absence d'un secrétaire général, s'est rendu deux fois au Japon où il a aussi visité le Centre de conférences de Kyoto et où il a eu d'importants échanges de vue avec les autorités japonaises intéressées à ces préparatifs. Le nouveau secrétaire général s'est également rendu au Japon, une telle visite paraissant d'une extrême importance. Ces visites ont bien évidemment donné l'occasion d'examiner d'autres questions relatives à l'application de la CITES dans l'un des pays Parties parmi les plus importants en termes de commerce de spécimens CITES.

Comme le Secrétariat l'avait mentionné à maintes reprises dans ses rapports, la Thaïlande a été la cause de graves préoccupations en ce qui concerne l'application de la Convention, et cela depuis de nombreuses années. Malgré les efforts accomplis, la situation ne s'est jamais améliorée et le Secrétariat a eu le sentiment que la seule façon de résoudre les problèmes serait de recommander une interdiction du commerce CITES. Le cas a été présenté au Comité permanent qui, lors de sa 23^e session tenue en avril 1991, a décidé à l'unanimité de recommander l'interdiction proposée. Il semble que cette décision ait été suivie d'effet et que la Thaïlande ait réagit de manière

positive. Le Secrétariat espère que la Thaïlande sera bientôt en mesure d'appliquer pleinement la Convention et que, par conséquent, il sera bientôt possible de lever l'interdiction.

Il convient aussi de mentionner que des séminaires sur les plantes et les animaux ont été conduits simultanément en Indonésie, en juin 1991, pour les représentants des régions Asie et Océanie.

3.5 Océanie

Aucun nouvel Etat de l'Océanie n'a rejoint la CITES en 1991 et aucun représentant du Secrétariat n'a été en mesure de visiter l'un ou l'autre des pays de la région où l'application de la Convention ne semble pas poser de problèmes graves. Ceci est en partie dû à l'excellent travail accompli dans cette région par TRAFFIC Océanie, lequel a établi de très bonnes relations tant avec les autorités gouvernementales de ces pays qu'avec le Secrétariat CITES.

3.6 Europe

Le siège du Secrétariat étant situé dans cette région, les relations avec les organes de gestion sont très développées. Il s'agit d'une région essentiellement importatrice et une partie importante des activités du Secrétariat consiste à confirmer des permis d'exportation ou à aider des pays dans leur lutte contre la fraude.

Les relations avec la Commission des Communautés européennes sont très développées. La CCE soutient de nombreux projets du Secrétariat et il existe un échange important d'informations entre le Secrétariat et la Commission. Outre les relations qui existaient depuis longtemps avec la Direction générale de la protection de l'environnement et des consommateurs (DG XI) et la Direction générale du développement (DG VIII), le Secrétariat a continué de développer ses contacts avec la Direction générale des douanes (DG XXI), ce qui a notamment accru les possibilités de diffusion rapide des informations vers les douanes de la Communauté. La première rencontre avec le directeur général de la DG XI a eu lieu en décembre 1991.

Des discussions ont eu lieu avec la Commission concernant des problèmes rencontrés dans l'application des règlements communautaires et sur l'adhésion des 2 Etats qui appliquent ce règlement mais qui ne sont pas Parties à la CITES (Grèce et Irlande). Le Secrétariat a également été consulté sur le projet de nouveau règlement CEE sur l'application de la CITES.

La Commission des Communautés européennes a distribué à ses Etats membres de nombreux avis reçus du Secrétariat (commerce avec la Côte d'Ivoire, commerce avec les pays de l'Est, etc.).

Le Secrétariat entretient des relations étroites avec le bureau TRAFFIC Europe et ses bureaux nationaux et a participé activement à la mise au point d'une étude sur le commerce des peaux de reptiles en Europe et d'une enquête sur les pépinières d'orchidées et de cactus qui devrait débiter en 1992.

Les relations avec les pays de l'Europe orientale ont connu un développement important et des contacts très réguliers ont lieu avec leurs organes de gestion.

Enfin, le Secrétariat a eu des échanges avec des Etats non-Parties (Grèce, Irlande, Roumanie, Tchécoslovaquie et Turquie) afin d'évoquer leur éventuelle adhésion.

4. Mise en vigueur et lutte contre la fraude

La mise en vigueur et la lutte contre la fraude incluent la prévention et les actions lorsque des fraudes sont susceptibles d'être commises ou se produisent.

4.1 Prévenir les infractions

Les efforts du Secrétariat pour prévenir les infractions consistent essentiellement en la formation des personnes chargées du suivi des opérations de commerce international depuis l'émission du permis jusqu'aux contrôles douaniers, ainsi que la diffusion d'informations susceptibles d'aider ces personnes.

Pour l'avenir, le principal succès obtenu en 1991 est l'élaboration et la signature d'un contrat avec l'UNITAR en vue de la préparation d'un programme global de formation pour les organes de gestion et les douaniers des diverses régions.

En cours d'année, le Secrétariat a organisé les séminaires de formation suivants:

- Commerce des animaux vivants (mai, Portugal, 60 participants, 3 jours)
- Animaux et plantes pour l'Asie et l'Océanie (mai, Indonésie, 53 participants, 4 jours)
- Application et lutte contre la fraude (juin, Cuba, 30 participants, 2 jours)
- Commerce des animaux vivants (septembre, Danemark, 80 participants, 3 jours)
- Plantes (novembre, Pays-Bas, 77 participants, 3 jours)
- Douaniers de la CEE (décembre, Bruxelles, 50 participants, 3 jours).

Cela signifie qu'outre la formation prodiguée au cours de missions d'assistance technique, 1'073 jours/hommes ont été consacrés par le Secrétariat, en 1991, à la formation de personnes en matière d'application de la Convention.

La circulation de l'information se fait essentiellement par le biais des notifications aux Parties. Le Secrétariat distribue des informations sur les législations nationales, les permis ou timbres de sécurité perdus, volés, etc.

4.2 Action en cas de fraude

Le Secrétariat n'étant pas habilité à effectuer des enquêtes et, bien sûr, n'ayant aucun pouvoir dans ce domaine, il limite son rôle à:

- faire circuler des informations sur les fraudes de la manière la plus efficace possible (renseignements recueillis dans un pays et transmis à un autre, vers les organes de gestion, les douanes ou les services de police);
- apporter une assistance technique lors d'enquêtes (examen de permis, renseignements scientifiques ou juridiques, etc.);
- apporter une aide immédiate pour trouver une solution lors de la saisie d'animaux ou de plantes vivants;
- donner des avis sur la validité des documents; et
- analyser des informations disponibles au Secrétariat (rapports annuels, permis) pour détecter des fraudes éventuelles.

Cependant, il apparaît que le Secrétariat devrait accroître son rôle dans la détection et l'analyse de certaines fraudes qui impliquent plusieurs pays et qui ne peuvent être étudiées au niveau d'un seul.

En 1991, le Secrétariat a été informé ou est intervenu pour plus de 300 infractions ou infractions présumées.

En raison de sa position de carrefour de l'information, le Secrétariat donne la possibilité de mettre à jour des fraudes importantes.

Si le Secrétariat est souvent informé au moment de la découverte d'une infraction, il l'est beaucoup plus rarement sur les suites des enquêtes. Il serait souhaitable que les Parties informent plus fréquemment le Secrétariat sur le *modus operandi* et sur les résultats des investigations. Des synthèses utilisables par toutes les autres Parties seraient alors réalisables et leur seraient incontestablement utiles. Grâce à la mise à disposition d'un cadre par le Gouvernement des Etats-Unis, le Secrétariat a pu accroître son efficacité dans le soutien aux Parties dans le domaine de la lutte contre la fraude et a pu développer un système de classement des informations disponibles. D'autre part, des missions d'assistance technique plus spécialisées ont pu être réalisées en Amérique du Sud et en Afrique.

Les cadres responsables d'une région ou d'un secteur particulier suivent également de nombreux dossiers d'infractions ou d'infractions présumées.

4.3 Relations avec INTERPOL et le Conseil de coopération douanière

Compte tenu de la spécificité de ces deux organismes, le Secrétariat a développé des priorités différentes pour travailler en commun avec eux. Pour INTERPOL, il s'agit des actions de lutte contre la fraude. Pour le Conseil de coopération douanière (CCD), ce sont la formation et la réglementation douanière qui sont favorisées.

INTERPOL

L'échange d'informations entre le Secrétariat CITES et le Secrétariat général d'INTERPOL s'est maintenu.

Au cours de l'Assemblée générale d'INTERPOL (Uruguay, novembre 1991), un opuscule présentant la CITES a été remis à tous les participants et une exposition a montré l'importance de la police dans la lutte contre la fraude dans le domaine de la CITES.

Les secrétaires généraux d'INTERPOL et de la CITES sont convenus de lancer la publication d'un bulletin périodique sur les principales infractions à la CITES, en trois langues et financé par INTERPOL.

Les présentations sur la CITES seront poursuivies lors des réunions régionales des Bureaux centraux nationaux (BCN) d'INTERPOL.

Conseil de coopération douanière (CCD)

Le Secrétariat a continué de travailler étroitement avec le CCD.

Le travail habituel s'est poursuivi au sein du Comité de lutte contre la fraude. La collaboration avec le système d'information centralisé (SIC) s'est fortement développée et plusieurs cas concernant la CITES ont été présentés dans le "Bulletin de lutte contre la fraude" du CCD.

En 1991, l'événement le plus important est l'adoption, par l'Assemblée générale du Conseil de coopération douanière, d'une résolution recommandant à toutes les douanes dans le monde d'accroître leurs activités dans le domaine de la CITES (y compris la formation) et donnant pour mandat au Secrétariat général du Conseil de mettre au point des activités spécifiques.

Suite à cette résolution, le Secrétariat CITES et le Secrétariat général du CCD ont élaboré un programme en vue de la mise au point d'un manuel de formation des douaniers et d'une brochure sur la Douane et les espèces sauvages. En vue de la préparation de la brochure, un questionnaire a été envoyé à tous les membres du CCD. La synthèse des réponses est en cours de préparation.

L'introduction des questions relatives à la CITES dans les programmes de formation du CCD est en discussion.

Lors d'une réunion entre les secrétaires généraux du CCD et de la CITES, les principes de base de la coopération entre les deux organisations ont été établis.

5. Les plantes et la CITES

La série de séminaires de formation commencée en 1990 s'est poursuivie pour les régions Asie et Océanie à Cisarua, Indonésie, en mai (en association avec un séminaire sur les animaux; 53 participants de 15 pays) et pour la région Europe à Leiden, Pays-Bas, en novembre (77 participants de 19 pays). Le personnel du Secrétariat a tenu des séances de formation au niveau national aux Etats-Unis d'Amérique, à Madagascar, en Thaïlande (après la mise en vigueur de l'interdiction), à Hong Kong et en Suisse.

Le programme de visites des pépinières (afin de déterminer le niveau de la reproduction artificielle et d'enseigner au personnel CITES des pays en question les différences entre les plantes reproduites artificiellement et celles récoltées sauvages) s'est poursuivi au cours de missions en Afrique (Malawi, Kenya, Madagascar) et en Asie (Thaïlande, Indonésie, Hong Kong). La visite en Thaïlande fut encourageante. Plusieurs discussions ont eu lieu avec des représentants des organisations de commerçants, qui se sont montrés très intéressés à coopérer afin d'éviter toute infraction à la Convention. Un commerçant a déjà abandonné totalement le commerce des plantes sauvages.

Au cours d'une mission à Cuba, où le chargé de la flore a participé à une réunion de représentants de jardins botaniques, une attention particulière a été vouée à la coopération avec les jardins botaniques du monde entier, afin de les

intéresser à la mise en oeuvre de la CITES. Les spécialistes des jardins botaniques sont parfaitement capables d'aider les organes de gestion CITES pour identifier les plantes et pour reconnaître les spécimens reproduits artificiellement et récoltés à l'état sauvage. Une attention soutenue sera vouée à cet aspect des choses l'an prochain.

Des contacts ont été développés avec un certain nombre d'organisations internationales représentant les producteurs ou les consommateurs de plantes. Les problèmes particuliers liés au commerce important de plantes reproduites artificiellement ont été examinés avec ces organisations et des solutions possibles ont été analysées. Certains des résultats de ces discussions sont inclus dans les documents élaborés, à la demande du Comité pour les plantes, pour être examinés lors de la huitième session de la Conférence des Parties.

En 1991, la première phase de l'étude sur le commerce important des plantes a été lancée et achevée. Les données commerciales des années 1985 à 1989 ont été analysées par le WTMU et le rapport qui en est résulté a été examiné par un groupe d'experts. Les recommandations qui découlent de ces discussions sont présentées à la huitième session de la Conférence des Parties pour approbation. Lorsqu'elles auront été approuvées, elles constitueront la base du développement de projets relatifs à l'étude des populations d'espèces, à l'analyse de la végétation de certaines zones et à l'amélioration de l'application de la CITES à l'égard des plantes dans certains pays.

6. Le Secrétariat communique

Un Secrétariat isolé n'aurait aucune efficacité; la communication est donc essentielle. Comme dans tout processus de communication, il y a un émetteur et un récepteur. Le Secrétariat est à la fois l'un et l'autre, mais ses correspondants sont nombreux. On peut particulièrement noter les organes officiels de la CITES (Comité permanent, autres comités et groupes de travail, gouvernements, organes de gestion), les organisations internationales (gouvernementales ou non), la presse et le public.

6.1 Relations avec la presse

Le Secrétariat est l'objet de très nombreuses demandes d'informations de la part de journalistes, qu'ils soient de la presse écrite ou audiovisuelle. Outre les interviews, le Secrétariat doit fournir un nombre important de renseignements sur la Convention en général, sur les trafics ou sur le statut de certaines espèces. L'éléphant d'Afrique reste l'espèce qui fait l'objet du plus grand nombre de demandes, mais d'autres espèces, comme les rhinocéros, les perroquets, les crocodiles et les plantes soulèvent l'intérêt de la presse. Le Secrétariat a reçu, en 1991, plus d'une centaine de demandes d'information de la part des journalistes.

Outre ces questions "traditionnelles", le Secrétariat a répondu à de nombreuses requêtes sur la situation interne et le secrétaire général. De multiples articles ont été publiés à ce sujet.

Le Secrétariat a décidé de développer une stratégie de communication. En raison des moyens disponibles, il n'a pas été possible de réaliser le programme prévu. Cependant, un certain nombre d'opérations ont pu être réalisées. Les communiqués de presse suivants ont été distribués:

- Thaïlande. Embargo sur la faune et la flore sauvages
- Juillet. Bonnes nouvelles pour la CITES
- Mars 1992: Kyoto. Capitale de la conservation de la nature.

Plusieurs membres du Secrétariat ont participé à des programmes de radio et de télévision, en particulier sur les radio et télévision suisses romandes et la BBC.

Le Secrétariat a participé à plusieurs "points de presse" des Nations Unies à Genève.

Des conférences de presse ont été organisées à Genève, au Japon, au Mexique et dans d'autres pays.

6.2 Le public

Le Secrétariat est l'objet de nombreuses demandes d'informations, qui émanent d'enseignants, de chercheurs, d'étudiants ou de simples particuliers qui souhaitent en savoir plus sur le commerce des animaux et des plantes ou sur la CITES.

D'autre part, le Secrétariat organise ou participe à des opérations destinées à sensibiliser le public au problème des risques que fait courir aux espèces le commerce excessif ou illégal de la faune et de la flore sauvages. Ces publics peuvent être spécialisés ou non.

Le jeu CITES a été réimprimé et 15'000 exemplaires ont été distribués dans le monde entier. Suite à son succès au Jamboree mondial des scouts en République de Corée, en 1991, le bureau régional pour l'Asie du PNUE a prévu d'en imprimer 1'000'000 d'exemplaires pour la Thaïlande et le Sud-Est asiatique.

La bande vidéo "CITES: Commerce et survie" a été présentée à la télévision à Cuba, au Danemark, en Espagne, en Norvège, au Royaume-Uni et en Tchécoslovaquie. Les Etats-Unis d'Amérique ont contribué à la réalisation d'une version en espagnol.

Le Secrétariat et l'Administration postale des Nations Unies se sont mis d'accord sur un projet prévoyant l'émission de 60 timbres des Nations Unies sur des espèces CITES.

Avec l'appui du Gouvernement argentin, d'Aerolineas Argentinas et de la Banco Mayo (Buenos Aires), l'Ambassade d'Argentine à Berne et le Secrétariat CITES ont organisé trois concerts, couronnés de succès, donnés dans les plus prestigieuses salles de concerts de Berne, Genève et Zurich. L'élite culturelle du pays hôte et l'ensemble des corps diplomatiques de Genève et de Berne ont assisté à ces concerts qui ont fait salles comblées. Des brochures CITES ont été distribuées avec le programme. Tous les fonds obtenus grâce aux annonces passées dans le programme sont destinés à la CITES.

6.3 L'édition de documents

L'édition révisée de *The Evolution of CITES* a été envoyée aux Parties.

L'ouvrage *Pythons in South-East Asia* et les Procès-verbaux de la septième session de la Conférence des Parties ont été imprimés et distribués.

Le premier volume du Manuel d'identification en français (qui comprend quelques oiseaux) a été imprimé et le second volume sera terminé prochainement.

La brochure sur l'identification de l'ivoire a été distribuée. Elle a été élaborée par TRAFFIC-USA, en collaboration avec le Secrétariat et le C.R. Bavin National Fish and Wildlife Forensics Laboratory aux Etats-Unis d'Amérique.

6.4 Trois langues

Le fait de devoir travailler en trois langues (français, anglais, espagnol) implique une charge de travail importante pour le personnel du Secrétariat, en raison du manque de moyens financiers pour rémunérer des traducteurs professionnels et du manque de place pour travailler.

Certaines Parties, heureusement peu nombreuses, continuent de communiquer avec le Secrétariat dans une autre langue que l'une des trois langues de travail. Il en résulte des retards et parfois des incompréhensions.

7. Le Secrétariat et les autres

7.1 Le système ONU

Membre de la famille des Nations-Unies, le Secrétariat entretient de nombreuses relations avec d'autres membres, notamment le PNUD, la FAO et l'Unesco. L'émission d'une série de timbres poste a été décidée avec l'Administration postale des Nations Unies. Le Secrétariat prie les Parties de soumettre un projet de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies afin qu'une Partie des revenus découlant de la vente des timbres puisse revenir au Secrétariat. Bien entendu, les contacts sont fréquents entre le Secrétariat et l'Office des Nations Unies à Genève.

Mais c'est évidemment avec le PNUE que les échanges sont les plus développés. Outre les aspects administratifs (budget, personnel, etc.), le Secrétariat a participé à plusieurs réunions de travail dont celles sur le projet de convention sur la diversité biologique et celle sur le Plan d'action pour les mammifères marins. Des contacts existent avec le GRID, le Programme d'action sur les zones côtières, le Secrétariat de la Convention sur les

espèces migratrices (Convention de Bonn) et le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le transport des déchets dangereux

En juin 1991, le Secrétariat a signé un accord avec l'UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) sur la mise au point d'un programme de formation sur la CITES.

7.2 Organisations intergouvernementales

Outre la CEE, INTERPOL et le CCD, le Secrétariat a été en relation avec le Conseil de l'Europe (y compris le Secrétariat de la Convention de Berne) et la Commission baleinière internationale.

De même, des contacts étroits existent avec les Secrétariats des Conventions de Ramsar et de Carthagène (conservation de la nature dans les Caraïbes).

7.3 Organisations non gouvernementales de conservation

Le Secrétariat est en relation fréquente avec un nombre très important d'organisations non gouvernementales de conservation, qu'elles soient mondiales, régionales ou nationales. Le Secrétariat n'ignore pas l'apport irremplaçable de ces organisations à la réalisation des objectifs de la CITES.

Il est impossible de citer, ici, les noms de tous ceux qui ont largement contribué à l'efficacité du Secrétariat en lui apportant des contributions financières, en communiquant des informations, en réalisant des études, en contribuant aux débats d'idées ou en publiant des documents.

Le secrétaire général a eu plusieurs rencontres avec plus de 25 des principales ONG environnementalistes des Etats-Unis, ce qui a permis de développer un meilleur dialogue entre elles et le Secrétariat.

Trois organisations doivent faire l'objet d'une mention spéciale: l'UICN – Union mondiale pour la nature, TRAFFIC et le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC).

L'UICN apporte une aide énorme au Secrétariat, particulièrement dans les domaines scientifiques et juridiques. Par le biais de la Commission de sauvegarde des espèces, le Secrétariat a un accès rapide aux informations les plus récentes. Afin de mieux coordonner les activités avec cette organisation, une réunion trilatérale, qui inclut le WWF International, est organisée tous les 3 mois.

Les actions menées par le réseau TRAFFIC dans le monde entier pour suivre le commerce des spécimens d'espèces CITES ont été d'une grande aide pour le Secrétariat. Le réseau TRAFFIC est une des sources d'informations les plus sûres en ce qui concerne l'application de la Convention dans de nombreux pays. Ses représentants régionaux ont aidé les cadres du Secrétariat lors de leurs missions dans plusieurs pays. Autre exemple de collaboration, TRAFFIC USA a oeuvré étroitement avec le Secrétariat à la publication de manuels sur les lois commerciales de diverses régions du monde. Le Secrétariat a apporté tout son soutien à l'étude sur le commerce des peaux de reptiles, en Europe particulièrement.

Le WCMC, évidemment, maintient la banque des données découlant des statistiques des rapports annuels CITES et entreprend des études pour le Secrétariat sur certains groupes d'espèces. Grâce à la collection universelle d'informations sur le statut biologique et commercial des espèces dont dispose le WCMC et grâce aux vastes connaissances de son personnel, le Secrétariat a souvent recours à son aide, en particulier à celle du Service de surveillance continue du commerce de la faune et de la flore sauvages (WTMU).

7.4 Les professionnels concernés par la CITES

Afin de mieux faire connaître les objectifs et les dispositions de la CITES, le Secrétariat est en contact avec de nombreuses organisations de professionnels dont l'activité est concernée par la CITES. Ce sont essentiellement les tanneurs, les fourreurs, les agences de voyages, les compagnies aériennes, les associations d'horticulteurs, les sociétés d'orchidophiles et d'amateurs de cactus et les commerçants d'animaux familiers et de peaux de reptiles.

Dans le domaine des transports, la CITES est représentée aux réunions de la Commission de l'IATA pour les animaux vivants par le président du Groupe de travail sur le transport des spécimens vivants (Royaume-Uni). Le Secrétariat a participé à la 23^e réunion de la Commission pour les animaux vivants. Le Secrétariat a développé ses relations avec l'IATA.

8. Notifications du Secrétariat

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1991, le Secrétariat a envoyé 47 notifications aux Parties. Les sujets des notifications aux Parties peuvent se résumer ainsi:

- 12 lutte contre la fraude et infractions
- 10 législations nationales
- 2 institutions scientifiques
- 3 timbres de sécurité
- 3 élevage en captivité
- 6 transmission de documents
- 1 information du public
- 3 réserves
- 4 réunions
- 2 personnel du Secrétariat
- 1 rapports annuels.

9. Le personnel du Secrétariat

Le personnel du Secrétariat comprenait:

	<u>Au 1^{er} janvier 1991</u>	<u>Au 31 décembre 1991</u>
Cadres	8 *	9
Services généraux	9	11
Consultant	<u>0</u>	<u>1</u>
Total	17	21

* Le poste de secrétaire général était vacant et le chargé des projets n'avait pas encore pris ses fonctions.

Les changements au niveau des cadres ont été:

le départ de:

- David BRACKETT (coordonnateur de gestion, mars)

et l'arrivée de:

- Oluwafemi OWOLABI (chargé des projets, avril)
- Izgrev TOPKOV (secrétaire général, juillet)
- Jonathan BARZDO (consultant, juillet).

Les changements au niveau du personnel des services généraux ont été l'arrivée de:

- Madlen TSCHOPP (secrétaire, juillet)
- Suzanne SCHRIEK (secrétaire, novembre).

Les responsables de la coordination des régions sont:

Afrique:	J. Kundaali
Amérique du Sud, centrale et Caraïbes:	O. Menghi
Amérique du Nord:	J. Gavitt
Europe:	J.-P. Le Duc et G. van Vliet
Asie-Océanie:	J. Berney.

Trois gouvernements ont mis des fonctionnaires à disposition du Secrétariat.

Le Secrétariat a continué à bénéficier de la mise à disposition, depuis janvier 1989, de M. David Brackett, auparavant assistant ministre-adjoint au Département des ressources renouvelables, par le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (Canada). M. Brackett a quitté le Secrétariat en mars 1991.

Depuis mars 1990, le Gouvernement des Pays-Bas met à disposition M. Ger van Vliet, ancien directeur du jardin botanique de Leiden (Pays-Bas), pour une durée de 3 ans.

Depuis avril 1990, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique met à disposition M. John Gavitt, auparavant agent spécial au Fish and Wildlife Service, pour une période de deux ans. Ceci permet d'accroître les potentialités du Secrétariat dans le domaine de la lutte contre la fraude.

Le Secrétariat tient à renouveler ses remerciements à ces trois gouvernements pour leur générosité et leur contribution importante à l'efficacité du Secrétariat.

10. Conclusion

10.1 L'année 1991 a été, certes, marquée par l'arrivée du nouveau secrétaire général mais aussi par le plein développement de certaines activités, favorisé par la présence d'un personnel plus étoffé. Ces activités sont:

- la lutte contre la fraude (avec notamment des missions spécialisées sur ce sujet en Amérique latine et aux Caraïbes);
- l'application de la Convention aux plantes (et notamment l'analyse du difficile problème des pépinières); et
- la formation.

10.2 Si la situation du personnel a connu de sérieux progrès, elle est encore loin d'être satisfaisante (notamment eu égard à la durée des contrats) et le Secrétariat se trouve toujours confronté à deux problèmes majeurs:

- le non-paiement ou le paiement tardif des contributions par les Parties (34% du montant total pour 1991 n'étaient pas payés au 31 décembre), ce qui, d'une part, oblige à différer, voire réduire ou supprimer, certaines activités et, d'autre part, empêche le PNUE de renouveler les contrats de travail normalement; et
- l'étroitesse des locaux actuels, qui interdit les recrutements prévus au budget (notamment traducteurs) et ne permet pas d'accorder au personnel des conditions de travail satisfaisantes.

10.3 Indiscutablement, les relations entre le Secrétariat et les Parties se sont améliorées en cours d'année, ce qui démontre que les Etats apportent un intérêt croissant à la Convention. L'efficacité de sa mise en oeuvre s'en trouve accrue. Le retrait de plusieurs réserves importantes, résultat d'actions menées depuis longtemps par le Secrétariat, en est un signe.

10.4 L'année a été marquée par une évolution positive des relations avec le PNUE et d'autres organismes des Nations Unies, tels l'UNITAR, ainsi qu'avec certaines organisations intergouvernementales – INTERPOL, le CCD et la CEE.

La seconde partie de l'année 1991 a été largement consacrée à l'organisation de la huitième session de la Conférence des Parties au Japon, c'est-à-dire à la préparation de l'avenir. L'avenir de la Convention est entre les mains des Parties et le personnel du Secrétariat est prêt, comme toujours, à les aider dans leur lutte permanente pour une application encore meilleure de la Convention qui fêtera son 20^e anniversaire l'an prochain.